



Saint-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à M. Christophe CAPRONI.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/05/9 - **OBJET** : Décision modificative n°1 au budget 2025 de la Ville

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1612-11, L.2121-29 et L 2312-1 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025/04/07 du Conseil Municipal du 2 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint et délibéré,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250521-2025-05-9-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2025

DELIBERE

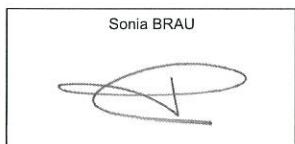
Article unique : Décide avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) d'adopter la décision modificative n° 1 au budget 2025 de la Ville, équilibrée selon le détail joint en annexe de la présente délibération.

chapitre	DM1
INVESTISSEMENT	
opération VOIRIE 12404	555 000,00
chapitre 21 immobilisations corporelles	- 615 000,00
Installation de voirie nature 2152	- 615 000,00
TOTAL DEPENSES RELLES	
D'INVESTISSEMENT	- 60 000,00
chapitre 040 opérations d'ordre	60 000,00
nature 13911 subventions transférables	60 000,00
TOTAL DEPENSES d'ORDRE	
D'INVESTISSEMENT	60 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : - 2 JUIN 2025
et par publication en ligne le : - 2 JUIN 2025

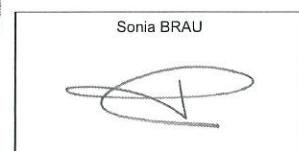
Saint-Cyr-l'École,
le : - 2 JUIN 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

Le 28 mai 2025

Commune de Saint-Cyr-l'École – Séance du 21 mai 2025-Délibération n° 2025/05/9

Finance locales (7.1)

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250521-2025-05-9-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2025